



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **mardi 6 décembre 2022, à 19 h 30**, à la salle de l'hôtel de ville, de Saint-Benoît-Labre, le conseil municipal a adopté par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2023.

Les séances ordinaires de l'année 2023 se tiendront le mardi à l'Hôtel de Ville de Saint-Benoît-Labre au 216, route 271 et débuteront à 19 h 30 :

10 janvier	4 juillet
7 février	8 août
7 mars	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	1 novembre
6 juin	5 décembre

Toutes personnes intéressées peuvent se présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture pour consulter la résolution.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 7^e jour du mois de décembre 2022

Coralie Rodrigue
Directrice Générale/Greff.-Trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 16 h 30 et 20 h, ce 7^e jour du mois de décembre 2022.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale/Greff.-Trés.